

**PROCÈS-VERBAL**

Séance extraordinaire du Conseil municipal tenue le 24 août 2017 à 18h à l'hôtel de ville de la Municipalité des Cèdres au 1060, chemin du Fleuve, Les Cèdres (Québec), J7T 1A1

**Présences :**

Les conseillers, Mmes Thérèse Lemelin, Aline Trudel, MM. Serge Clément, Yves Daoust et Maxime Pratte, sous la présidence du maire, M. Raymond Larouche

**Est absente :**

Mme Karine Tessier, conseillère

**Sont également présents :**

M. Jimmy Poulin, directeur général et secrétaire trésorier agissant à titre de secrétaire de la séance

Chantal Tremblay, agente aux relations avec le citoyen et aux communications

***Certificat de signification***

*Le certificat de signification de l'avis de convocation de la présente séance extraordinaire atteste la réception de l'avis requis par l'article 156 du Code municipal par tous les membres du Conseil.*

Ayant constaté le quorum, le président d'assemblée, M. Raymond Larouche, déclare la séance légalement ouverte.

**2017-08-344 Adoption de l'ordre du jour de la séance ordinaire du 24 août 2017**

Il est proposé par Aline Trudel

Appuyé par Yves Daoust

Et résolu :

D'ADOPTER l'ordre du jour ci-dessous :

**Moment de réflexion**

**1. Ordre du jour**

1.1 Adoption de l'ordre du jour de la séance extraordinaire du 24 août 2017

**2. Affaires financières**

2.1 Groupe ABS : paiement de diverses factures / travaux de réfection et pavage effectués sur une partie du chemin du Fleuve

2.2 Construction J.P. Roy Inc. : paiement du décompte progressif numéro 1 (provisoire) dans le cadre des travaux de la mise en place de la chambre de régulation Sainte-Catherine

**3. Service de l'urbanisme**

3.1 Demande de dérogation mineure : lot 5 990 287, chemin du Fleuve - dôme agricole – distance séparatrice et distance minimale avec la ligne de lot

3.2 Demande de plan d'implantation et d'intégration architecturale : lot 5 990 287 – installation d'un dôme agricole

**4. Règlement**

4.1 Adoption du règlement numéro 375-7-2017 (RMH 330) modifiant le règlement numéro 375-2014 relatif au stationnement afin de préciser la zone d'interdiction de stationnement sur la rue Champlain

**5. Construction, améliorations et aménagement des infrastructures**

5.1 Mandat pour travaux de pavage pour la piste cyclable reliant les rues Valade et St-Joseph

5.2 Mandat pour la construction d'un pavillon au quai municipal

5.3 Mandat pour travaux de peinture pour l'extérieur de l'Hôtel de ville

**Période de questions sur les points à l'ordre du jour uniquement**

**Parole au Conseil**

**Levée de la séance**

**Adopté à l'unanimité**

**2017-08-345 Groupe ABS : paiement de diverses factures / travaux de réfection et pavage effectués sur une partie du chemin du Fleuve**

ATTENDU les travaux de réfection et de pavage effectués sur une partie du chemin du Fleuve;

ATTENDU la réception de diverses factures relatives à ces travaux;

ATTENDU QUE certaines factures du fournisseur Groupe ABS ont été affectées aux travaux d'aménagement du parc Sophie conformément à la résolution 2017-08-320 - règlement 385-2015;

ATTENDU QUE ces factures doivent être affecté au règlement 386-2015 sur les travaux de réfection du chemin du Fleuve;

Il est proposé par Maxime Pratte  
Appuyé par Yves Daoust  
Et résolu

D'AUTORISER le paiement des factures suivantes pour un montant total de 5 291.44 \$ (taxes en sus) :

<b>Numéro facture</b>	<b>Fournisseur</b>	<b>Montant avant taxes</b>
102461	Groupe ABS	(57.12)\$
102185	Groupe ABS	595.78\$
102668	Groupe ABS	4 752.78\$

QUE la résolution 2017-08-320 soit modifiée par le retrait des factures du fournisseur Groupe ABS.

QUE les dépenses soient affectées au règlement d'emprunt numéro 386-2015.

**Adopté à l'unanimité**

**2017-08-346 Construction J.P. Roy Inc. : paiement du décompte progressif numéro 1 (provisoire) dans le cadre des travaux de la mise en place de la chambre de régulation Sainte-Catherine**  
*Projet numéro 2016-600-13*

ATTENDU la résolution numéro 2017-04-129 octroyant le contrat à Construction J.P. Roy Inc. pour l'exécution des travaux de mise en place de la chambre de régulation Sainte-Catherine;

ATTENDU le dépôt du certificat d'acceptation provisoire des travaux en date du 14 août 2017;

ATTENDU le dépôt du décompte progressif numéro 1 en date du 14 août 2017;

ATTENDU la recommandation de paiement du directeur de l'aménagement du territoire et des infrastructures;

Il est proposé par Yves Daoust  
Appuyé par Serge Clément  
Et résolu

D'AUTORISER le paiement du décompte progressif numéro 1 au montant de 30 492.29 \$ (taxes en sus) à *Construction J.P. Roy Inc.* dans le cadre des travaux de de mise en place de la chambre de régulation Sainte-Catherine.

**Adopté à l'unanimité**

**CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ**

Je, Jimmy Poulin, directeur général et secrétaire-trésorier, certifie avoir les crédits disponibles au budget d'opération provenant d'un transfert du surplus accumulé pour effectuer la dépense.

---

Jimmy Poulin  
Directeur général et secrétaire-trésorier

**2017-08-347 Demande de dérogation mineure**  
***Lot 5 990 287, chemin du Fleuve***  
***Distance séparatrice applicable à un élevage et distance minimale entre une ligne de rue et un bâtiment agricole de forme semi-circulaire***

ATTENDU la demande de dérogation mineure déposée par M. Jacques Campeau le 27 juillet 2017;

ATTENDU QUE la demande de dérogation mineure vise à permettre 1) la réduction de la distance séparatrice applicable à un élevage avec une maison d'habitation à 37 mètres pour la reconstruction d'un bâtiment agricole existant alors que le règlement de zonage numéro 395-2016 et ses amendements prescrit une distance séparatrice minimale de 45,72 mètres avec les maisons d'habitation pour cet élevage; 2) l'implantation d'un bâtiment agricole de forme semi-circulaire à 21 mètres de la ligne de rue face au chemin Saint-Antoine alors que le règlement de zonage numéro 395-2016 et ses amendements prescrit une distance minimale de 30 mètres;

ATTENDU QUE les membres apprécient le projet avec des distances évaluées;

ATTENDU que le projet consiste au remplacement d'un bâtiment agricole existant rendu dangereux;

ATTENDU QUE la demande de dérogation mineure ne provient pas d'une zone où l'occupation du sol est soumise à des contraintes particulières pour des raisons de sécurité publique;

ATTENDU QUE la demande de dérogation mineure ne porte pas atteinte à la jouissance du droit de propriété des propriétaires des immeubles voisins;

ATTENDU QUE le CCU a recommandé l'acceptation de la dérogation mineure lors de sa séance du 25 juillet 2017;

ATTENDU QU'un avis public a été affiché le 8 août 2017;

ATTENDU QUE le maire a demandé, séance tenante, aux citoyens présents, s'ils ont des commentaires ou objections et qu'aucun citoyen ne s'est exprimé;

Il est proposé par Maxime Pratte  
Appuyé par Yves Daoust  
Et résolu :

D'ACCEPTER la dérogation mineure visant à permettre 1) la réduction de la distance séparatrice applicable à un élevage avec une maison d'habitation à 37 mètres pour la reconstruction d'un bâtiment agricole existant alors que le règlement de zonage numéro 395-2016 et ses amendements prescrit une distance séparatrice minimale de 45,72 mètres avec les maisons d'habitation pour cet élevage; 2) l'implantation d'un bâtiment agricole de forme semi-circulaire à 21 mètres de la ligne de rue face au chemin Saint-Antoine alors que le règlement de zonage numéro 395-2016 et ses amendements prescrit une distance minimale de 30 mètres, et ce pour le lot 5 990 287.

**Adopté à l'unanimité**

**2017-08-348 Demande de plan d'implantation et d'intégration architecturale  
Lot 5 990 287 – installation d'un dôme agricole**

ATTENDU la demande de Plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) déposée au Comité consultatif d'urbanisme (CCU);

ATTENDU QUE le CCU a recommandé l'acceptation du PIIA lors de sa séance du 25 juillet 2017;

Il est proposé par Maxime Pratte  
Appuyé par Yves Daoust  
Et résolu :

D'ACCEPTER le *Plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA)*, tel que déposé, pour la propriété suivante :

Adresses	Nature des demandes	Décision CCU
----------	---------------------	-----------------

Lanière patrimoniale - chemin du Fleuve - lot 5 990 287	Installation d'un dôme agricole	Acceptée
---	---------------------------------	----------

Adopté à l'unanimité

**2017-08-349 Adoption du règlement numéro 375-7-2017 (RMH 330) modifiant le règlement numéro 375-2014 relatif au stationnement afin de préciser la zone d'interdiction de stationnement sur la rue Champlain**

ATTENDU QUE les municipalités locales ont le pouvoir d'adopter des règlements relatifs au stationnement;

ATTENDU QUE le Conseil municipal a ajouté, par résolution, des zones interdisant le stationnement;

ATTENDU QU'il y a lieu de préciser les heures d'interdiction de stationnement sur la rue Champlain;

ATTENDU QU'un avis de motion a été dûment donné et un projet de règlement adopté lors de la séance du 8 août 2017;

Il est résolu par Maxime Pratte  
Appuyé par Aline Trudel  
Et résolu

QU'IL SOIT, PAR LE PRÉSENT RÈGLEMENT, DÉCRÉTÉ ET STATUÉ CE QUI SUIT :

**ARTICLE 1**

Le présent règlement numéro 375-7-2017 (RMH 33) modifie le règlement 375-2014 et ses amendements afin de préciser les zones et les heures d'interdiction de stationnement sur la rue Champlain.

**ARTICLE 2**

Le paragraphe suivant de l'annexe A « Voies publiques où le stationnement est interdit » du règlement numéro 375-2014 et ses amendements:

- Rue Champlain, (à l'ouest de la rue Chamberry), sur toute sa longueur, des deux côtés en alternance, de 9h à 9h le lendemain, les vendredis, samedis, dimanches et lundis pour les numéros civiques pairs et les mardis, mercredis et jeudis pour les numéros civiques impairs ;

est modifié de la façon suivante :

- Rue Champlain, (à l'ouest de la rue Chamberry), sur toute sa longueur, des deux côtés en alternance, de 9h à 9h le lendemain, les vendredis, samedis et dimanches pour les numéros civiques pairs et les lundis mardis, mercredis et jeudis pour les numéros civiques impairs.

**ARTICLE 3**

Le présent règlement entre en vigueur conformément à la loi.

**Adopté à l'unanimité**

Raymond Larouche  
Maire

Jimmy Poulin  
Secrétaire-trésorier

**2017-08-350 Mandat pour travaux de pavage pour la piste cyclable reliant les rues Valade et St-Joseph**

*Projet numéro 2016-800-04*

ATTENDU la Politique d'acquisition de biens et services en vigueur;

ATTENDU l'appel d'offres sur invitation acheminé le 4 août 2017 pour l'exécution de travaux de pavage pour la piste cyclable reliant les rues Valade et St-Joseph;

ATTENDU l'ouverture des soumissions reçues le 17 août 2017 à 10 h;

ATTENDU l'analyse des soumissions;

Il est proposé par Serge Clément  
Appuyé par Yves Daoust  
Et résolu de :

D'ACCEPTER la soumission du plus bas soumissionnaire conforme soit *Les Pavages Théorêt inc.* pour l'exécution de travaux de pavage pour la piste cyclable reliant les rues Valade et St-Joseph au coût de 19 470,00 \$ (taxes en sus).

**Adopté à l'unanimité**

**CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ**

Je, Jimmy Poulin, directeur général et secrétaire-trésorier, certifie avoir les crédits disponibles au budget d'opération provenant d'un transfert du surplus accumulé pour effectuer la dépense.

---

Jimmy Poulin  
Directeur général et secrétaire-trésorier

**2017-08-351 Mandat pour la construction d'un pavillon au quai municipal**

*Projet numéro 2016-600-14*

ATTENDU la Politique d'acquisition de biens et services en vigueur;

ATTENDU l'appel d'offres sur invitation acheminé le 28 juillet 2017 pour la construction du pavillon au quai municipal;

ATTENDU l'ouverture des soumissions reçues le 15 août à 10 h et qu'une seule soumission fût déposée;

ATTENDU QUE la seule soumission a été reçue;

ATTENDU QU'en vertu de l'article 938.1, lorsque le prix proposé accuse un écart important avec celui prévu dans l'estimation établie, la Municipalité peut s'entendre sur un prix moindre;

ATTENDU les pourparlers avec l'entreprise *Les Menuiseries Laurent Proulx & Fils Inc.* relatifs à la révision de la soumission;

Il est proposé par Maxime Pratte  
Appuyé par Yves Daoust  
Et résolu de :

DE MANDATER *Les Menuiseries Laurent Proulx & Fils Inc.* pour la construction d'un pavillon au quai municipal au coût de 76 127,52 (taxes en sus).

**Adopté à l'unanimité**

**CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ**

Je, Jimmy Poulin, directeur général et secrétaire-trésorier, certifie avoir les crédits disponibles au budget d'opération provenant d'un transfert du surplus accumulé pour effectuer la dépense.

---

Jimmy Poulin  
Directeur général et secrétaire-trésorier

**2017-08-352 Mandat pour les travaux de peinture de l'extérieur de l'Hôtel de ville**  
*Projet numéro 2016-600-37*

ATTENDU la Politique d'acquisition de biens et services en vigueur;

ATTENDU la demande de prix pour l'exécution de travaux de peinture pour l'extérieur de l'Hôtel de ville;

Il est proposé par Serge Clément  
Appuyé par Yves Daoust  
Et résolu de :

DE MANDATER l'entreprise *Flowfast Ontario Inc.* pour l'exécution de travaux de peinture pour l'extérieur de l'Hôtel de ville au coût de 11 494 \$ (taxes en sus).

**Adopté à l'unanimité**

**CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ**

Je, Jimmy Poulin, directeur général et secrétaire-trésorier, certifie avoir les crédits disponibles au budget d'opération provenant d'un transfert du surplus accumulé.

---

Jimmy Poulin  
Directeur général et secrétaire-trésorier

### **Période de questions allouée aux personnes présentes**

Le maire invite les citoyens présents qui le désirent à poser des questions.

*Début de la période de question : aucune personne*

*Fin de la période de question : aucune personne*

### **Parole au Conseil**

Les membres du Conseil ont la possibilité de soumettre leurs questions ou commentaires au Conseil.

### **2017-08-353 Levée de la séance**

ATTENDU QUE les points à l'ordre du jour sont tous épuisés;

Il est proposé par Serge Clément

Appuyé par Aline Trudel

Et résolu

QUE la présente séance soit levée à 18h25.

**Adopté à l'unanimité**

Raymond Larouche  
Maire

Jimmy Poulin  
Secrétaire-trésorier